

 Cfdt:**Accord « frais de santé »****Chronique d'un échec...****...Prévisible !****La CFDT ne signe pas !**

Sapn

Pour diffusion, le 6 octobre 2025

Comme on pouvait s'y attendre, la négociation sur le régime frais de santé groupe voulue par la direction se solde par un échec car aucune organisation syndicale représentative ne s'est déclarée signataire.

Pourquoi la CFDT ne signe pas l'accord ?

Les raisons sont multiples tant sur le fond que sur la forme !

- ✧ La CFDT est responsable et cohérente, il n'est pas question de signer un accord sans contreparties pour lequel les salariés seront perdants à tous les coups. Lors des différents changements de mutuelle ou au sein des commissions, la CFDT a toujours assumé ses prises de position et ses décisions, elle ne s'est jamais défaussée.
- ✧ En ouvrant cette négociation, la direction a voulu s'attaquer à un acquis ancestral que représente la couverture sociale pour toute la famille du ou de la salariée. Les leaders syndicaux successifs ont toujours préservé cet acquis ! Signer cet accord revenait à les renier et à renier le travail qu'ils avaient mené pour le futur devenu notre présent.
- ✧ En toute cohérence, comment la CFDT aurait-elle pu signer cet accord régressif dans le groupe Sanef alors que dans le même temps elle déposait des préavis de grève dont certains des motifs étaient « plus de justice sociale » et « non au coup de frein sur les dépenses sociales et de santé ! ». Ce qui est valable envers le gouvernement ne le serait pas envers la direction ? Les salariés en général et les grévistes en particulier auraient pu, à juste titre, se sentir abusés et trahis
- ✧ Quant à la forme, peut-on vraiment parler de négociation lorsque d'emblée la direction décide que le futur accord ne couvrira plus toute la famille et que ce point est non négociable ?

La CFDT attire l'attention de la direction...

...Attention à la goutte d'eau qui fera déborder le vase !

Que ce soit lors de ses visites sur sites ou dans les réponses à son sondage, la CFDT a pu constater le mécontentement des salariés. C'est pourquoi, en tant que représentante des salariés, la CFDT doit porter à la connaissance de la direction et ce en toute transparence, quelques exemples de réflexions à travers ce verbatim.

VERBATIM [liste, pour exemple, évidemment non exhaustive]

- V1- « Écœurant, il faut tenir tête et faire un bras fer pour ne pas perdre les acquis. Notre entreprise est en bonne santé, elle a largement les moyens ».
- V2- « on nous demande toujours plus avec de moins en moins de remboursements (ostéo etc...) »
- V3- « Pourquoi la société ne pourrait-elle pas prendre en charge la différence au vu des bénéfices ? car tous les conjoints n'ont pas forcément une mutuelle obligatoire (ex : contrat précaire dans la fonction publique, personne sans emploi etc....) »
- V4- « Je viens de voter pour le scénario 2 mais c'est clairement une perte d'acquis qui me pénalisera de 1200€/an »
- V5- « Il s'agit d'un acquis. Pourquoi cela ne le resterait-il pas ? Aujourd'hui ça et demain quoi en moins ? Il ne faut pas laisser faire ! »
- V6- « Dans les 2 cas cette augmentation est carrément honteuse, un salarié n'est pas qu'un individu. »
- V7- « c'est aberrant cette augmentation de la part conjoint ! Merci de défendre nos droits et avantages sociaux. »
- V8- « Choix numéro 2 par défaut. Regret de l'abandon de l'ancienne cotisation globale pour le foyer fiscal. »
- V9- « Aucun des deux scénarios, battez-vous pour garder nos acquis et pas pour être d'accord avec le choix de la direction, cela changerait... »

Et maintenant ?

Après la dénonciation de l'accord régime frais de santé par la direction, le légal s'applique. C'est-à-dire que l'accord actuel court jusqu'au 30 juin 2026. Ensuite, la direction élaborera une **Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE)** déclinée en entreprise dans laquelle elle pourra mettre ce que bon lui semble.

Le groupe Sanef, meilleur employeur du secteur ?

La CFDT mais surtout les salariés ont une petite idée de la réponse à cette question ! A l'aube de la fin des concessions autoroutières, la stratégie qui consiste à revenir sur les acquis sera-t-elle « payante » ? Pour l'instant, la CFDT ne s'exprimera pas sur ce sujet !